

219C1601  
FR0012938884-FS0813

13 septembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOLOCAL GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2019, la société Amar Family Office<sup>1</sup> (11 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société SOLOCAL GROUP et détenir 30 000 264 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la famille Amar.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 585 121 890 actions représentant 600 953 914 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.